

Publication le 2 novembre dernier des résultats du stress-test EBA/BCE 2018

48 banques européennes (dont 6 groupes français : BNP Paribas, Groupe Crédit Agricole, Groupe BPCE, Société Générale, Groupe Crédit Mutuel et La Banque Postale), représentant près de 70 % des actifs du secteur bancaire européen, ont pris part à l'exercice de stress-test organisé par l'Autorité bancaire européenne (ABE) et la Banque centrale européenne (BCE) de cette année. Les résultats détaillés du stress-test pour ces 48 banques (« échantillon ABE ») ont été publiés sur une base individuelle le 2 novembre dernier. Par ailleurs, comme en 2016, la BCE a mené en parallèle son propre exercice de stress-test, non public, sur les autres Institutions Significatives de la zone Euro, sur la base de scénarios et d'une méthodologie similaires.

La capacité de résistance des établissements en termes de solvabilité était évaluée à partir de deux scénarios hypothétiques de 3 ans (2018-2020) calibrés par le Comité Européen du Risque Systémique : un scénario central correspondant aux prévisions de la BCE et un scénario stressé qui reflétait les risques les plus susceptibles de menacer la stabilité du secteur financier européen.

Pour la France, le scénario macro-économique stressé prévoyait notamment une chute du PIB cumulée de 1,5 %, un taux de chômage à 10,2 % à fin 2020 (soit une hausse de + 0,8 point de pourcentage (pt) par rapport à fin 2017), une baisse cumulée des prix de l'immobilier résidentiel de 16,9 %, des taux d'intérêt à long terme à 2 % en 2020 (soit une hausse de 120 points de base (bps) en 3 ans) et une baisse de l'indice CAC40 de 32,2 % en 2018.

Les banques devaient mesurer les impacts de ces scénarios sur leur solvabilité (ratio *Common equity tier 1* ou CET1) en appliquant une méthodologie commune, fondée sur une hypothèse de bilan statique, en intégrant différentes contraintes visant à homogénéiser les modalités de projection du stress et rendre ainsi les résultats comparables. Cet exercice était marqué par le passage au cadre comptable IFRS9 (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018), qui avait justifié une révision significative de la méthodologie relative au risque de crédit. En dehors de ce changement de cadre comptable et de quelques autres évolutions (notamment reconnaissance de revenus d'intérêt sur les prêts en défaut ; nouvelles modalités de projections des revenus de commissions ; stress des réserves de liquidité au titre du risque de marché ; révisions concernant la modélisation de la marge nette d'intérêt), la méthodologie de 2018 reprenait pour l'essentiel celle de 2016.

Ce nouvel exercice de stress-tests confirme la résilience des banques françaises. En dépit d'un scénario plus sévère, qui s'est traduit par un impact plus important (-385 pts en moyenne sur le ratio

CET1¹ contre -286 pts en 2016), elles affichent à horizon 2020 un ratio CET1 identique à celui de la fin du précédent exercice (9,7 %), reflétant le renforcement de leur situation financière. L'impact du stress-test est un peu plus important pour les banques de l'échantillon ABE pris dans son ensemble (-410 pts en moyenne contre -383 pts en 2016 dans le scénario adverse) ; elles affichent toutefois elles aussi en 2020 un ratio CET1 plus élevé qu'à l'issue de l'exercice précédent (10,3 % contre 9,4 %) et supérieur à celui des banques françaises, dont le point de départ est inférieur à la moyenne (13,6 % après application d'IFRS9 contre 14,4 %).

¹ Évolution du ratio CET1 tenant compte des mesures transitoires entre le 1^{er} janvier 2018 (après prise en compte de la première application d'IFRS9) et le 31 décembre 2020.